

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT d'un ENSEIGNANT-CHERCHEUR ASSOCIE

Soit à 100%
Soit deux enseignants chercheurs à 50%
Pour l'année universitaire 2021-2022

| | |
|---|--|
| <p>Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Associé</p> <p>Champ disciplinaire : TPCAU</p> <p>Deux postes à 50% ou 1 poste à 100%</p> | <p>Catégorie statutaire : A</p> <p>Contractuel</p> <p>Maitre de conférence associé</p> <p><i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i></p> |
|---|--|

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur – Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur : RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
184 avenue de Luminy – Case postale 924 – 13288 Marseille Cedex 09

Contacts :
Hélène Corset-Maillard, Directrice de l'ENSA-Marseille : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr
Véronique Roblin, Directrice adjointe de l'ENSA-Marseille : veronique.roblin@marseille.archi.fr

Missions et activités principales
L'ENSA-Marseille recrute un.e maitre de conférence associé ayant une compétence dans le domaine de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine, et ce, par une activité professionnelle (réalisations, publications, conférences, etc.). **Cette compétence sera renforcée par un engagement dans la recherche.**

Avec ce poste de Maitre de conférences associé en TPCAU l'ENSA-Marseille souhaite remplacer un enseignant chercheur afin de renforcer l'enseignement de la pratique du projet architectural en licence et en master. Elle souhaite développer la réflexion sur les thématiques, méthodes et dynamiques propres à la conception architecturale, urbaine et paysagère mises en place au sein de l'école et dans la perspective de l'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

Dans sa proposition pédagogique qu'il doit rendre dans le cadre de sa candidature, le.la candidat.e devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques engagées dans sa pratique professionnelle et éventuellement ses recherches au regard de la discipline TPCAU et donc du projet, ainsi qu'au regard de celles développées dans le Domaines d'Etudes qu'il intégrera (DE1Axe1-

Patrimoine bâti — préserver, transmettre, transformer, voir sur notre site internet :
<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/master/>

Ses missions sont notamment les suivantes :

Définir et assurer un projet

- Pédagogique :

Le·la candidat·e devra enseigner dans les cycles de licence et master

L'enseignant, en fonction de ses compétences sur une thématique en particulier, sera affecté dans un semestre de licence (108h).

L'enseignement du projet en licence s'exerce collégalement à chaque semestre de la licence du S1 jusqu'au S6. Un enseignant titulaire coordonne l'ensemble de l'équipe.

En vue de donner un socle théorique ouvert l'établissement a décidé dans le cadre de son programme pluriannuel de « thématiser » chaque semestre. voici une présentation des thématiques :

L1_S1 : « Récit d'un territoire et pensée du projet ».

L1_S2 : « Fondamentaux de l'espace architectural et outils du projet ».

L2_S3 : « Matérialité et pensée constructive »

L2_S4 : « Espace public et petit équipement »

L3_S5 : « Logements en site urbain et en milieu urbain »

L3_S6 : « L'équipement métropolitain »

Il/elle interviendra soit en licence 1 semestre 1, soit en licence L2 semestre 3, selon le projet qu'il/elle présentera (108h du 13 septembre à fin février 2022)

Pour des informations sur la licence, vous pouvez consulter le livret de licence :

<https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2020/11/livret-licence2311.pdf>

Il.elle devra également inscrire sa proposition pédagogique dans le domaine d'étude de master DEA1.1. en prenant en charge un séminaire à l'automne pour 86 h, et prendre en charge en un studio de projet au printemps pour 120h et en coordonnant cet enseignement et le TD exploratoire afférent pour 6h.

Il.elle développera un enseignement en relation avec les thématiques développées au sein de sa pratique professionnelle et les problématiques du domaines d'Etudes et dans une perspective transdisciplinaire en cohérence avec le programme de l'école.

Le domaine d'études DEA1.1 aborde une accentuation thématique : *les Préexistences*. Le territoire, la ville ou l'édifice ne sont pas inanimés et encombrants à un point tel qu'il faudrait s'en débarrasser. Ils produisent une histoire qu'il convient d'interroger. Nous considérons que *travailler avec* est une donnée possible et nécessaire.

Aldo Van Eyck écrit à l'issue d'une réunion de Team X que « *l'histoire n'est pas entrepôt de souvenir, mais un corpus d'expériences en devenir* ». Cette phrase est une invite à revisiter le concept d'histoire, qui oscille généralement entre la boîte à accumulation d'exemples et, de façon plus instruite, la compréhension de ce que le passé a collectionné au bénéfice du présent. La ligne de fuite proposée par Aldo Van Eyck est prospective avec, comme nouvel horizon, l'histoire participant à un processus de projet plus général.

Dans ce domaine d'étude, l'étudiant aborde :

- ce qui n'est plus, mais dont on pourrait retrouver la trace ;
- ce qui a du mal à être, et qui peut être complété ;

- ce qui est et qui va être renégocié.

Le bâti bien sûr, mais aussi les sols, le territoire...

Le.la candidat.e participera au développement de l'enseignement et de la recherche au sein de l'école et dans la perspective de l'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

Le.la candidat.e pourra être amené à participer aux activités scientifiques de l'école en rapport avec les thématiques sur lesquelles son activité d'architecte porte, par une contribution ponctuelle ou en s'engageant au sein de l'une des trois unités de recherche de l'école : INAMA, MAP-Gamsau, Projetc[s].

- Autres tâches :

De plus, en sa qualité de praticien inscrit à l'ordre, il.elle sera directeur.e d'étude de trois ADE dans le cadre de la formation HMONP. Il.elle sera directeur.e de stages de licence et de master, des étudiants. Il.elle sera sollicité.e pour encadrer des rapports d'étude de 4 à 6 étudiants de licence. Il.elle participera aux jurys de licence, master et HMONP, ainsi qu'à toute réunion, séminaire pédagogique ou groupe de travail monté par les enseignants ou les instances ou la direction de l'école.

Il. elle s'impliquera dans la vie de l'école et pourra participer au rayonnement de l'école et au développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux. Il.elle pourra participer à la valorisation et la diffusion des travaux de l'école.

Charges horaires d'enseignement et de recherche :

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture associé est identique aux MCF titulaires, il est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

- Solides expériences et compétences relatives aux missions d'enseignement du projet.
- Témoigner d'une activité de praticien confirmée montrant un engagement dans une pensée réflexive liant pratique architecturale, théorie et recherche.
- Capacité à s'intégrer dans une équipe d'enseignants-praticiens et d'enseignants-chercheurs portant le projet pédagogique et scientifique de l'école
- Développer l'interdisciplinarité dans les activités pédagogiques de l'école.
- Développer des partenariats autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet.
- Une activité de recherche (au sein d'une agence d'architecture ou autres) sera appréciée.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Ouvert à la singularité du parcours du.de la candidat.e.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Diplômes :

- Diplôme d'architecte DPLG ou DE.
- Diplômes étrangers reconnus comme équivalents.

Expérience :

- Enseignement en ENSA(P) et/ou à l'étranger.
- Pratique professionnelle de Maîtrise d'œuvre indispensable, inscription à l'ordre demandée.

Conditions statutaires pour être recruté : (Article 1 du décret n°2018-107 du 15 février 2018)

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Projet est elle-même composée d'un cours de théorie, d'un studio et d'un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 Domaines d'Etudes : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre. Les studios, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet à l'architecte DE d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

- **Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT)** : Il regroupera l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-M), l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille (ENSP), l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR), ainsi que leurs laboratoires de recherches (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU).

Pour plus d'informations : voir site de l'ENSA-Marseille <http://www.marseille.archi.fr/>

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'école comporte 3 unités de recherche :

- INAMA
- MAP-Gamsau
- Project[s]

En outre, elle s'est dotée d'un Département de la Recherche de l'Ecole d'Architecture de Marseille (DREAM) qui assure la formation des doctorants par un accompagnement administratif et une coordination pédagogique.

Pour plus d'informations : voir site de l'ENSA-Marseille <http://www.marseille.archi.fr/>

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Localisation à Marseille, sur le site de Luminy; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive, la détention d'un diplôme universitaire serait un plus ;
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture de plusieurs années en France voire à l'étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- avoir obligatoirement un emploi principal.

Nature et durée des contrats :

- contrat de Maître de conférence associés conclu avec le ministère de la culture
- ce contrat est limité un an du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.
- base de la rémunération brute mensuelle : 2100 € à 100%

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation.
- une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- une copie des diplômes
- une attestation d'activité principale depuis 3 ans dans les 5 dernières années (hors enseignement)
- une copie de la carte nationale d'identité

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09, à l'adresse suivante :

avant le dimanche 27 juin à minuit

direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « recrutement d'un MCFA dans le champ TPCAU ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés le 30 juin et convoqués le 1^{er} juillet

Les candidat.e.s seront auditionné.e.s à l'école le Vendredi 2 juillet 2021 à partir de 9h00.

Modalités de recrutement :

- Première phase : recevabilité administrative, assurée par l'ENSA-Marseille, réserve de remplir les conditions du décret n°2018-107 précité.

- Deuxième phase : les candidatures recevables administrativement seront examinées par un jury dédié de l'ENSA-Marseille qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.

La rentrée universitaire du premier semestre a lieu le lundi 13 septembre 2021